

0909424701

DATE DEPOT :	2009-11-04
NUMERO DE DEPOT :	94247
N° GESTION :	2006B07629
N° SIREN :	442395448
DENOMINATION :	POWEO
ADRESSE :	IMM ARTOIS 44 RUE WASHINGTON 75408 PARIS CEDEX 08
DATE D'ACTE :	2009/08/21
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR(S)
	CHANGEMENT DE DIRECTEUR GENERAL
	NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

2006376229

G.T.C. de Paris
M
I
- 4 NOV. 2009
DE DÉPOT

9447

POWEO
Société anonyme
au capital social de 16 351 924 euros
Siège social : Immeuble Artois – 44, rue Washington
75408 Paris Cedex 08, France
442 395 448 R.C.S. Paris

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 21 AOUT 2009

EC-7 CA.CN.NZ

L'an deux mille neuf,
Le vingt-et-un août,
A dix heures,

Les membres du Conseil d'administration de la société POWEO, société anonyme au capital de 16 351 294 euros divisé en 16 351 924 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune (la "Société"), dont le siège social est situé Immeuble Artois – 44 rue Washington, 75408 Paris Cedex 08, France, se sont réunis par conférence téléphonique en Conseil d'administration sur la convocation, conformément aux statuts, de Monsieur Charles Beigbeder, Président de la Société (le "Président"), Monsieur Guillaume James assumant les fonctions de secrétaire (le "Secrétaire").

Le Président rappelle que le Conseil d'administration est invité à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Démission et cooptation d'administrateurs
2. Démission de Monsieur Charles Beigbeder de ses fonctions de Directeur Général
3. Nomination d'un nouveau Directeur Général
4. Nomination d'un nouveau Directeur Général Délégué
5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Sont présents ou représentés :

- les administrateurs suivants :
 - Monsieur Charles Beigbeder,
 - Monsieur Joan Beck,
 - Madame Carine Beigbeder,
 - Monsieur Christian Kern,
 - Monsieur Erik Regter.

- Le Secrétaire du Conseil d'administration :
 - Monsieur Guillaume James.

- le secrétaire du Comité d'Entreprise :
 - Monsieur Gonzague de Demandolx.

- les invités suivants :
 - Monsieur Loïc Capéran,
 - Monsieur Jacquot Schwertzer,
 - Madame Carine Salvy,
 - Monsieur Alain Huberty.

CD

Sont absents et excusés :

- les administrateurs suivants :
 - Monsieur Grégoire Chertok,
 - Monsieur Constantin Pellissier,
 - Monsieur Jan Weidner.

Il est constaté que plus de la moitié des membres du Conseil d'administration sont présents et, qu'en conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

*
* *

1. Démission et cooptation d'administrateurs

Madame Carine Beigbeder indique au Conseil d'administration qu'elle démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat. Elle présente sa lettre de démission datée du jour.

Décision : Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Madame Carine Beigbeder de ses fonctions d'administrateur et la remercie du concours qu'elle a apporté à la Société jusqu'à ce jour.

Décision : Après délibération, le Conseil d'administration coopte à l'unanimité, avec effet immédiat, en qualité de nouvel administrateur Monsieur Loïc Capéran en remplacement de Madame Carine Beigbeder et pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Monsieur Loïc Capéran déclare au Conseil d'administration qu'il accepte le mandat d'administrateur et qu'il n'est sujet à aucune incompatibilité qui pourrait l'empêcher d'être nommé administrateur.

Le Président du Conseil d'administration indique au Conseil d'administration que Monsieur Constantin Pellissier l'a informé avant le début de la séance du Conseil d'administration qu'il démissionnait de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat. Monsieur Guillaume James transmet alors au Conseil d'administration la lettre de démission de Monsieur Constantin Pellissier datée du jour.

Décision : Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Constantin Pellissier de ses fonctions d'administrateur et le remercie du concours qu'il a apporté à la Société jusqu'à ce jour.

Décision : Après délibération, le Conseil d'administration coopte à l'unanimité, avec effet immédiat, en qualité de nouvel administrateur Monsieur Georg Lauber en remplacement de Monsieur Constantin Pellissier et pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Monsieur Georg Lauber, qui a été préalablement contacté, a déclaré accepter le mandat d'administrateur et qu'il n'était sujet à aucune incompatibilité qui pourrait l'empêcher d'être nommé administrateur.

Le Président du Conseil d'administration indique au Conseil d'administration que Monsieur Grégoire Chertok l'a informé le 29 juillet 2009 qu'il démissionnait de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat. Monsieur Guillaume James transmet alors au Conseil d'administration la lettre de démission de Monsieur Grégoire Chertok en date du 29 juillet 2009.

Décision : Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Grégoire Chertok de ses fonctions d'administrateur et le remercie du concours qu'il a apporté à la Société jusqu'à ce jour.

Décision : Après délibération, le Conseil d'administration coopte à l'unanimité, avec effet immédiat, en qualité de nouvel administrateur Monsieur Johann Sereinig en remplacement de Monsieur Grégoire Chertok et pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Monsieur Johann Sereinig, qui a été préalablement contacté, a déclaré accepter le mandat d'administrateur et qu'il n'était sujet à aucune incompatibilité qui pourrait l'empêcher d'être nommé administrateur.

Le Président du Conseil d'administration indique au Conseil d'administration que Monsieur Jan Weidner l'a informé avant le début de la séance du Conseil d'administration qu'il démissionnait de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat. Monsieur Guillaume James transmet alors au Conseil d'administration la lettre de démission de Monsieur Jan Weidner datée du jour.

Décision : Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Jan Weidner de ses fonctions d'administrateur et le remercie du concours qu'il a apporté à la Société jusqu'à ce jour.

Décision : Après délibération, le Conseil d'administration coopte à l'unanimité, avec effet immédiat, en qualité de nouvel administrateur la société Luxempart SA en remplacement de Monsieur Jan Weidner et pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

La société Luxempart SA, qui a été préalablement contactée, a déclaré accepter le mandat d'administrateur et qu'elle n'était sujette à aucune incompatibilité qui pourrait l'empêcher d'être nommée administrateur.

Les cooptations mentionnées ci-dessus seront confirmées par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Suite aux modifications apportées à sa composition, le Conseil d'administration de la Société est désormais constitué de :

- Monsieur Charles Beigbeder,
- Monsieur Joan Beck,
- Monsieur Christian Kern,
- Monsieur Erik Regter,
- Monsieur Georg Lauber,
- Monsieur Loïc Capéran,
- Monsieur Johann Sereinig,
- Luxempart SA.

CB

2. Démission de Monsieur Charles Beigbeder de ses fonctions de Directeur Général

Le Président indique au Conseil d'administration qu'il démissionne de ses fonctions de Directeur Général avec effet à la fin de la présente séance du Conseil d'administration. Le Président transmet alors au Conseil d'administration sa lettre de démission datée du jour.

Décision : Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Charles Beigbeder de ses fonctions de Directeur Général et le remercie du concours qu'il a apporté à la Société jusqu'à ce jour en tant que Directeur Général.

3. Nomination d'un nouveau Directeur Général

Suite à la démission de Monsieur Charles Beigbeder de ses fonctions de Directeur Général, le Président du Conseil d'administration indique qu'il est nécessaire de nommer un nouveau Directeur Général et suggère de nommer Monsieur Loïc Capéran à cette fonction.

Puis le Président ouvre le débat.

Décision : Après délibération et sans que Monsieur Loïc Capéran prenne part au vote, le Conseil d'administration nomme à l'unanimité Monsieur Loïc Capéran Directeur Général pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
En tant que Directeur Général, il est investi de l'autorité légale pour agir au nom de la Société en toute circonstance, dans la limite de l'objet social de la Société, des pouvoirs dévolus aux actionnaires et au Conseil d'administration et des dispositions prévues dans les statuts de la Société.
Il est précisé que Monsieur Loïc Capéran, en tant que Directeur Général de la Société, ne recevra ni rémunération ni salaire de la part de la Société.

Monsieur Loïc Capéran déclare accepter le mandat de Directeur Général comme défini ci-dessus et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

4. Nomination d'un nouveau Directeur Général Délégué

Décision : Après délibération, sur la proposition du Directeur Général et sans que Monsieur Erik Regter prenne part au vote, le Conseil d'administration nomme à l'unanimité Monsieur Erik Regter Directeur Général Délégué, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
En tant que Directeur Général Délégué, il est investi de l'autorité légale pour agir au nom de la Société en toute circonstance, dans la limite de l'objet social de la Société, des pouvoirs dévolus aux actionnaires et au Conseil d'administration et des dispositions prévues dans les statuts de la Société.
Il est précisé que Monsieur Erik Regter, en tant que Directeur Général Délégué de la Société, ne recevra aucune rémunération ni salaire de la part de la Société, mais que la rémunération que Verbund lui versera sera facturée à POWEO par Verbund dans les termes et les conditions de l'accord d'affectation provisoire entré en vigueur entre POWEO et Verbund le 12 novembre 2007.
Les parties concernées ne prenant pas part au vote.

5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Conseil d'administration délègue tous pouvoirs au Président, Monsieur Charles Beigbeder, à l'effet de procéder aux opérations nécessaires à la mise en œuvre des décisions arrêtées, faire toutes déclarations et généralement le nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président du Conseil.

Mr. Charles Beigbeder
Président du Conseil d'administration